

# J'ORGANISE LA SOLIDARITÉ ENVERS MES PAYSAN·NES

Les AMAP\* proposent un modèle d'économie sociale et solidaire qui soutient et développe des fermes à taille humaine et qui permet aux paysan·nes de vivre dignement de leur activité.

*\*AMAP est une marque protégée déposée à l'INPI*

Une relation amapien·nes/paysan·nes de confiance est primordiale !



- **Le contrat AMAP est solidaire** : engagement, préfinancement de parts de la production, partage des aléas, sans intermédiaire.
- **Le prix en AMAP est** : juste, équitable et rémunérateur. A réviser régulièrement avec les paysan·nes, pour prendre en compte l'évolution des charges de l'exploitation.

→ Pour aller plus loin, il est possible de proposer un contrat avec des tarifs différenciés : un tarif "classique" ; un tarif "solidaire". Qui permet aux amapien·nes, de manière volontaire, de soutenir un peu plus les paysan·nes.

### Organiser un évènement de soutien



- **Visites de fermes et ateliers pédagogiques** : pour découvrir une exploitation, le métier de paysan et renforcer les liens entre amapien·nes et paysan·nes. Il est possible de proposer des contrats avec des tarifs différenciés, notamment un tarif « solidaire », afin de soutenir les paysan·nes de manière volontaire.
- **Marché paysan** : il est exceptionnel (par ex marché de Noël) ; les paysan·nes en AMAP sont invités à promouvoir leurs activités en vendant les produits issus de leurs exploitations.
- **Concert, bal, atelier** : organisés à la ferme, ils peuvent être couplés à un repas confectionné avec des produits achetés au/à la paysan·ne.

### Un soutien financier ?



- **Crowdfunding** : Campagne de dons permettant de soutenir un projet d'investissement d'un·e paysan·ne.

→ Les dons seront reversés de la plateforme directement sur le compte de l'exploitation.

**AUCUN FINANCEMENT DIRECT DE L'AMAP AU·X PAYSAN·NES**



### UNE QUESTION ?

contact@lesamapdeprovence.org ; 04 90 73 52 06  
<http://www.lesamapdeprovence.org>